

Date de convocation et d'affichage : lundi 1^{er} juin 2026

Quorum à : 10

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le CINQ du mois de JUIN à 18 HEURES, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Nicolas MOURIER, le maire.

Étaient présents : Monsieur Nicolas MOURIER, Maire ;

Mesdames Monique DELAPORTE, Anita MARTINEAU et messieurs Bruno LEDUC, Pascal PONTONNIER, adjoints ; madame Natacha RICHARD, messieurs Lionnel FORTUNY et Christophe RAMAUGÉ, conseillers délégués ; mesdames Faustine DOLBEAU, Brigitte LÉON, Élodie GAUCHER-LOISEAU, Marine MANGEOT, Marinette RENOU ; messieurs Yves BLANCHARD, David DUBUS, Patrick DURAND, Janick LEBouc, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Blandine MEUNIER (donne pouvoir à Monsieur Bruno LEDUC) et Monsieur Joël GELAS (ne donne pas pouvoir)

Absents :

Secrétaire : Madame Monique DELAPORTE

Membres : en exercice : 19 présents : 17 votants : 18 (dont 1 pouvoir)

- ➔ DCM 2026-041 - Désignation des élus délégués aux élections sénatoriales
- ➔ DCM 2026-042 - Désignation des jurés d'assises
- ➔ DCM 2026-043 - Proposition de convention d'adhésion Santé au Travail 72
- ➔ DCM 2026-044 - Participation contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030
- ➔ DCM 2026-045 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal 2026-2032
- ➔ DCM 2026-046 - Désignation d'un représentant communal au comité de pilotage Natura 2000
- ➔ DCM 2026-047 - Projet bâtiment blanc
- ➔ Informations du maire et comptes-rendus des commissions
- ➔ Questions diverses

Ouverture de la séance et ordre du jour

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 18h06.

Sur proposition de Monsieur le maire, le secrétaire de séance est Madame Monique DELAPORTE conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du 21 AVRIL 2026

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques ou des observations à propos du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2026, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller et le soumet à l'approbation.

Aucune remarque n'est apportée. Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 21 avril 2026 à l'unanimité des membres présents et des membres représentés.

Résultat du vote : Pour : 17 (+1) Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°1 : DCM 2026-041 - Désignation des élus délégués aux élections sénatoriales

Monsieur le maire rappelle que dans le courrier préfectoral en date du 27 mai 2026, les conseils municipaux sont convoqués impérativement le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à la désignation des délégués et suppléants.

Les sénateurs sont élus par un collège électoral composé d'élus. Chaque commune doit donc désigner, selon des règles fixées par le Code électoral, un certain nombre de délégués titulaires et de suppléants chargés de voter lors du scrutin sénatorial. Pour Aubigné-Racan, commune de plus de 1 000 habitants, cinq délégués titulaires et trois suppléants doivent être élus par le conseil municipal selon un scrutin de liste. Ces délégués et suppléants sont élus simultanément sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral, composé du président, Monsieur Nicolas MOURIER, Maire, et de quatre assesseurs, Mesdames Faustine DOLBEAU et Marine MANGEOT, et Messieurs Bruno LEDUC et Janick LEBouc.

Un appel à candidatures est lancé. La liste conduite par Monsieur Nicolas MOURIER est présentée. Aucune autre liste ne se déclare.

Une fois le vote terminé, le dépouillement commence. Le nombre de bulletins est vérifié et correspond au nombre de votants (18). Le décompte des voix est effectué à voix haute.

Après déroulement des opérations de vote à bulletin secret, le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Ont été élus :

Délégués titulaires :

- Monsieur Nicolas MOURIER
- Madame Anita MARTINEAU
- Monsieur Bruno LEDUC
- Madame Monique DELAPORTE
- Monsieur Pascal PONTONNIER

Délégués suppléants :

- Madame Natacha RICHARD
- Monsieur Lionnel FORTUNY
- Madame Brigitte LÉON

Le procès-verbal des opérations électorales, dressé conformément aux dispositions réglementaires, est transmis à Monsieur le Préfet de la Sarthe avec l'ensemble des pièces réglementaires relatives à l'élection.

DCM 2026-041 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Résultat du vote : Pour : 17 + 1 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire expose qu'il convient, comme chaque année, de procéder à la désignation des personnes qui figureront sur la liste préparatoire des jurés d'assises. L'arrêté du 30 mars 2026 fixe la répartition des jurés d'assises dans le département de la Sarthe. Celui-ci fixe le nombre de jurés de cour d'assises à 447 pour le département de la Sarthe. Pour le canton du Lude, dont fait partie Aubigné-Racan, la répartition fixée par arrêté préfectoral prévoit que la commune doit désigner deux personnes lors de ce tirage au sort. Cependant, il convient de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par Monsieur le préfet, à savoir 6. Par ailleurs, les personnes tirées au sort qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, ne pourront être retenues pour la constitution de la liste préparatoire.

Monsieur le maire, assisté de Madame Faustine DOLBEAU, la plus jeune conseillère municipale, et en séance publique de conseil municipal, procède au tirage au sort afin de désigner à partir de la liste électorale, les personnes allant figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2027.

Les personnes tirées au sort sont :

- N° 208 = Monsieur BOURLIER Thomas
- N° 922 = Monsieur JUIGNET Léo
- N° 1232 = Monsieur MERIOT Daniel
- N° 971 = Monsieur LE BON Jonathan
- N° 1911 = Monsieur KIEFFER José
- N° 0303 = Madame CARTEREAU (DELETANG) Lydie

Aucune autre remarque n'est formulée.

DCM 2026-042 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Résultat du vote : Pour : 17 + 1 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3 : DCM 2026-043 – Proposition de convention d'adhésion Santé au Travail 72

Monsieur le maire rappelle l'obligation pour la collectivité d'adhérer à un service de santé au travail. « Santé au Travail 72 » est l'unique service de santé au travail dans la Sarthe. Alors que la commune adhéraient depuis des années à ST72, en 2023, cette association a cessé brutalement d'assurer le suivi des agents des collectivités territoriales, contraignant la commune à s'organiser par ses propres moyens afin de respecter ses obligations réglementaires vis à vis de ses agents. Il est également souligné que la commune, pendant la période où Santé au Travail 72 n'assurait plus le service auprès des collectivités, a mis en place des solutions alternatives, consistant à organiser directement le suivi médical de ses agents en lien avec des médecins habilités.

Une nouvelle offre avait été présentée par Santé au Travail 72 en fin d'année 2025, par le biais d'une proposition de convention, reposant sur une cotisation annuelle de 138,00 EUR par agent, assortie de coûts supplémentaires, notamment 95,00 EUR par visite médicale d'embauche et 90,00 EUR en cas de rendez-vous non honoré par un agent.

Lors de la réunion du 16 décembre 2025, le conseil municipal avait examiné la proposition d'adhésion de la commune à l'association Santé au Travail 72 pour l'exercice des missions de médecine professionnelle et préventive. Après analyse, le conseil municipal avait exprimé de fortes réserves sur cette proposition, tant sur le niveau des tarifs, en hausse significative par rapport à la situation antérieure (passage de 97,00 EUR à 138,00 EUR par an et par agent), que sur certains aspects juridiques, notamment la revalorisation unilatérale des prix par le conseil d'administration et l'application d'une pénalité financière en cas de rendez-

vous non honoré à une collectivité publique. Le conseil municipal avait refusé d'adhérer à Santé au Travail 72, alors que 95% des communes sarthoises avaient décidé d'y adhérer.

Monsieur le maire informe qu'il a pris contact avec le service du contrôle de légalité de la préfecture. Celui-ci lui a indiqué ne pouvoir donner un avis qu'à postériori, à savoir qu'après avoir signé la convention. Le service a également précisé que la signature de cette convention n'étant pas soumise à l'obligation de transmission au contrôle de légalité, elle ne pouvait se prononcer.

Monsieur le maire indique avoir également sollicité l'avis de la DDFIP (Direction départementale des finances publiques) qui lui a répondu ne pas être compétent sur le sujet.

Monsieur Durand demande s'il serait possible de modifier la convention. Monsieur le maire répond que cette option a déjà été « tentée » à sa demande au sein du syndicat mixte du Val de Loir (SMVL), mais que le CDG72 et ST72 avaient refusé et le SMVL avait dû redélibérer. Madame Dolbeau s'interroge sur la durée du contrat et les modalités de reconduction. Monsieur le maire précise que la convention est renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Monsieur Durand souligne qu'un agent peut exiger d'être examiné par un médecin plutôt que par un infirmier (ce qui est souvent le cas). Monsieur le maire ajoute qu'avec ST72, la collectivité n'a pas d'autre choix que d'envoyer ses agents au Mans (alors qu'une annexe existe à Montval sur Loir, mais uniquement pour le privé).

Madame Delaporte estime qu'il est gênant qu'une association soit à l'origine de la demande d'une pénalité financière à l'encontre d'une collectivité locale. Madame Dolbeau suggère que la commune puisse notifier son intention de mettre fin à la convention trois mois avant son échéance afin de se laisser le temps de rechercher un autre organisme.

Suite aux discussions, le conseil municipal est favorable à adhérer à ST72 jusqu'à la fin d'année mais charge le maire d'étudier si d'autres solutions existent. Aucune autre remarque n'est formulée.

Le conseil municipal décide donc d'adhérer à Santé au Travail 72 pour 2026 mais émet des réserves quant à la facturation de 90,00 EUR en cas de rendez-vous médical non honoré par un agent et à la revalorisation unilatérale des prix par le conseil d'administration

DCM 2026-043 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Résultat du vote : Pour : 9 + 1 Contre : 0 Abstention : 8

POINT N°4 : DCM 2026-044 – Participation contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition du Centre de gestion de la Sarthe visant à lancer une procédure de mise en concurrence pour la souscription d'un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques liés à l'absentéisme des agents territoriaux.

Il rappelle que cette démarche a pour objectif de permettre aux collectivités adhérentes de bénéficier de conditions tarifaires et de garanties négociées dans le cadre d'un contrat groupe.

Après avoir pris connaissance des modalités de cette consultation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe de donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour engager la procédure de mise en concurrence. Il est précisé que ce mandat n'engage pas la commune à adhérer au contrat qui sera proposé à l'issue de la consultation. La collectivité conservera la possibilité de décider ultérieurement, au vu des résultats obtenus, de rejoindre ou non le contrat groupe.

Aucune autre remarque n'est formulée.

DCM 2026-044 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Résultat du vote : Pour : 17 + 1 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5 : DCM 2026-045 – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur du conseil municipal fixe les règles qui régissent le fonctionnement du conseil. Il précise notamment les modalités d'organisation des séances, le déroulement des débats, les conditions dans lesquelles les conseillers peuvent poser des questions, ainsi que les règles de publicité des réunions et les droits des élus. La loi impose aux communes de 1 000 habitants et plus d'adopter un tel règlement dans les six mois suivant l'installation d'un nouveau conseil municipal.

Monsieur le maire rappelle que le règlement intérieur répond à une obligation prévue par le Code général des collectivités territoriales (CGCT). Il précise toutefois qu'il est possible d'y apporter certaines précisions et ajustements.

Concernant l'article 19, plusieurs remarques ont été formulées. Monsieur le maire indique qu'elles sont pertinentes et qu'elles correspondent à l'esprit des dispositions du CGCT, notamment en ce qui concerne la fixation d'un délai pour le dépôt des questions et leur transmission en amont de la séance.

Il est rappelé que les questions diverses peuvent être abordées librement en fin de séance sans avoir fait l'objet d'un dépôt par écrit à l'avance.

À l'issue des échanges, Monsieur le maire soumet au vote le règlement intérieur modifié, intégrant les ajustements apportés à l'article 19.

Aucune autre remarque n'est formulée.

DCM 2026-045 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Résultat du vote : Pour : 17 + 1 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6 : DCM 2026-046 – Désignation d'un représentant communal au comité de pilotage Natura 2000

Monsieur le maire informe que la commune d'Aubigné-Racan est incluse dans le périmètre du site Natura 2000 « Châtaigneraies à *Osmoderma eremita* », qui concerne huit communes du sud Sarthe. Ce dispositif vise notamment à préserver les insectes saproxyliques, en particulier le Pique-prune (*Osmoderma eremita*), ainsi que les habitats qui leur sont associés, tels que les châtaigniers greffés, les arbres têtards et les vergers traditionnels.

Dans le cadre de l'animation du site, assurée par le Département de la Sarthe, les collectivités concernées sont appelées à participer au comité de pilotage (COPIL), instance de concertation et de suivi du dispositif. Il convient donc de désigner un représentant de la commune pour y siéger.

Monsieur Bruno LEDUC est proposé comme représentant de la commune d'Aubigné-Racan au comité de pilotage du site Natura 2000. Aucun autre élu ne se manifeste.

Monsieur Bruno LEDUC obtient l'unanimité des présents.

Aucune autre remarque n'est formulée.

DCM 2026-046 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Résultat du vote : Pour : 17 + 1 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire donne la parole à Natacha Richard, responsable de la Commission Citoyenneté et Laboratoire d'Initiatives Locales (CLIL), afin de présenter les propositions de la commission du 26 mai, concernant le projet du « bâtiment blanc ».

Les participants ont été répartis en deux groupes de travail : l'un consacré à la réflexion sur les idées de services qui pourraient être proposées dans le bâtiment blanc comme lieu hybride de services et de lien social, l'autre chargé de réfléchir à l'élaboration d'un catalogue de produits et services pour les administrés.

Le projet du « bâtiment blanc » serait un lieu nommé « La Boussole », piloté par la commune et cogéré avec l'ADSL, avec pour objectif principal de proposer un accueil de proximité, assuré par des agents, pour proposer une panoplie de services aux administrés tout en favorisant le lien social.

Concernant les services prioritaires à proposer, sept ont été identifiées :

- L'installation d'une cabine de téléconsultation médicale TESSAN,
- L'installation de bacs de collecte (piles, ampoules, cartouches, téléphones, etc.),
- L'aide administrative et numérique,
- Un espace loisirs-jeux, détente, papotage,
- Un espace snack-bar avec un distributeur et lieu convivial (café, thé, boisson sans alcool etc.),
- Une laverie automatique, un « dog wash » (cabine de toilettage pour chien), une cabine Photomaton,
- Un service de reprographie.

D'autres services pourront être mis en place ensuite :

- Lieu de centralité pour passer des commandes groupées,
- Lieu de contact voire de permanence pour France Services/mission locale, associations
- Un service de location d'outillage, d'appareils électroménagers, de matériels divers,
- Des activités cuisine,
- Un service de livraison de courses à domicile, de transport à la demande, point RDV covoiturage,
- Avec des partenaires : pressing, clés, cordonnerie, couture, distributeur automatique (granulés, litière, croquettes, pommes de terre, etc.),
- Dons et/ou troc de surplus : graines, fruits, légumes, fleurs, vêtements, frigo solidaire,
- Mise en relation pour échanges de services (temps échangé, exemple : jardinage contre cours de musique, etc.),
- Des activités et/ou soirées à thèmes (avec intervenants)
- Ateliers repair-vélo, conversion à l'électrique,
- Des casiers automatiques mis à disposition des commerçants, producteurs locaux, pour compléter leurs offres,
- Un lieu de rencontre « café-cohésion » agents-élus,
- Fitness, relaxation.

Concernant le catalogue des produits et services pour les administrés, cinq priorités ont été identifiées :

- Des commandes de produits groupées à des dates précises : bois, granulés de bois, graines, vrac, lessive écologique, anti nuisible, pièges à frelons et abeilles,
- Des achats groupés pour des équipements technologiques : panneaux photovoltaïques, batteries, alarmes, caméras, extincteurs, vélos électriques,

- Des achats groupés pour des équipements en lien avec l'écologie : bacs de récupérateur d'eau, composteurs, mini serre, kit poulailler,
- Un soutien sur les sujets de sécurité : achats groupés kit de 1er secours, mise en place de formation PSC1, contrôle des extincteurs,
- L'organisation de l'aide aux citoyens en lien avec « La Boussole ».

Monsieur Pontonnier ajoute qu'il pourrait être mis en place annuellement, dans un lieu de ce type, une prestation de contrôle mutualisée des extincteurs des administrés par exemple, réalisé par une société spécialisée, ce qui permettrait de réduire les coûts d'intervention.

Monsieur le maire répond en soulignant tout l'intérêt de regrouper et de mutualiser les services existants. Il précise que ce lieu « La Boussole » pourrait également servir de point d'information et d'orientation vers les dispositifs d'aide existants (France Service, Mission locale, etc.).

Monsieur le maire et Madame Natacha RICHARD présentent au conseil municipal le mode de fonctionnement que pourrait avoir ce projet dénommé « La Boussole », futur lieu hybride d'accueil, de services et de conseils destiné à renforcer l'offre de services de proximité à destination des habitants de la commune. Ce projet serait implanté dans le « bâtiment blanc » communal (ancien restaurant « Chez Pedro ») situé 7 place de l'Église et a pour objectif de regrouper, au sein d'un même lieu, différents services répondant aux besoins quotidiens de la population, tout en favorisant le lien social, l'accompagnement des usagers et l'accès à certains services aujourd'hui peu présents sur le territoire. Le projet prévoit notamment la mise en place d'une laverie gros volumes et d'une station de toilettage pour chiens (Dog Wash) accessibles en libre-service en extérieur ; à l'intérieur du bâtiment : une cabine de téléconsultation médicale TESSAN (répond à un besoin identifié en matière d'accès aux soins sur le territoire, la pharmacie de la commune ayant manifesté son intérêt pour ce dispositif sans toutefois disposer des capacités d'accueil nécessaires à son installation) ; un photomaton permettant notamment la réalisation de photographies d'identité ; des bornes de collecte pour les piles, batteries, ampoules, cartouches d'encre et téléphones portables ; un service de reprographie et d'impression ; un service de location (outillage, petit électroménager) ; un accompagnement aux démarches administratives et numériques ; un espace de convivialité permettant notamment une offre de restauration légère (snacking) et de boissons sans alcool.

Le fonctionnement du lieu reposerait sur un modèle hybride associant la commune et l'association Aubigné Détente Sports et Loisirs (ADSL). La commune assurerait la maîtrise du projet, la gestion du bâtiment et des équipements structurants, tandis que l'association participerait à l'animation du lieu et à l'exploitation des activités de services.

Le modèle économique envisagé repose notamment sur les commissions versées par les prestataires des équipements installés sur le site, sur les recettes issues des services proposés aux usagers ainsi que sur les revenus locatifs générés par l'appartement situé à l'étage du bâtiment. Il pourra également prévoir, selon les modalités qui seront définies ultérieurement par convention, une participation de l'association ADSL aux charges de fonctionnement du lieu ou à certains coûts supportés par la commune.

Afin d'assurer le fonctionnement du site, il est envisagé de mobiliser à mi-temps un agent communal affecté à l'accueil et à l'animation du lieu ainsi que d'étudier le recrutement ou l'affectation d'un agent à temps plein chargé notamment de l'accueil des usagers, des services de proximité, des livraisons, du transport à la demande, de la gestion du matériel mis à disposition et du suivi technique courant des équipements.

Pour permettre l'ouverture de « La Boussole », des travaux complémentaires d'aménagements intérieurs et extérieurs sont nécessaires, notamment : les raccordements aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement pour les machines extérieures ; les aménagements de cour et d'accès ; les travaux de ravalement de façade du bâtiment, les sols, les peintures, le mobilier. Montant prévisionnel des travaux : 100 000 EUR HT.

L'objectif est d'engager les travaux dans les meilleurs délais afin de permettre une ouverture du site à compter de la rentrée.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à faire part de leurs observations et ouvre un tour de table afin de recueillir l'avis de chacun sur le projet présenté. À l'issue du tour de table, les membres du conseil municipal expriment un avis favorable et manifestent un réel intérêt pour ce projet porté conjointement par la commission « Citoyenneté, Laboratoire d'Initiatives Locales » et monsieur le maire. Les élus soulignent notamment l'intérêt de développer une offre de services de proximité innovante et adaptée aux besoins des habitants, tout en renforçant encore un peu plus le lien social sur la commune. Monsieur Durand s'interroge sur la sécurisation du site, monsieur le maire confirme qu'il serait mis en place un dispositif de vidéoprotection.

Plusieurs suggestions émanent des conseillers :

- Afin de permettre un accès permanent à certains équipements, plusieurs installations pourraient être implantées à l'extérieur du bâtiment : laverie, espace de lavage canin. Réponse : c'est ce qui est prévu.
- La cabane de vigne pourrait être réhabilitée avec la réfection de sa toiture et l'aménagement d'un atelier. Réponse : bonne idée pour l'atelier, et en ce qui concerne la réfection de toiture, c'est prévu par la commission travaux dans le budget voté en avril.

Madame Dolbeau s'interroge sur les horaires d'ouverture du futur bâtiment. Monsieur le maire indique qu'une ouverture du lundi au samedi midi est envisagée, avec une amplitude permettant également un accueil sur le temps du déjeuner.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de réalisation du projet « La Boussole », de valider la poursuite des études et démarches nécessaires à sa mise en œuvre et d'autoriser le maire à engager les actions préparatoires à sa réalisation.

DCM 2026-047 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Résultat du vote : Pour : 17 + 1 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°8 : Informations du maire et comptes rendus des commissions

➡ Voirie / STEP – Mme MARTINEAU

Dératisation : Mme Martineau présente les devis reçus dans le cadre du renouvellement du contrat de dératisation des bâtiments communaux. Trois entreprises ont été consultées pour une prestation comprenant deux passages annuels sur différents sites communaux. Après examen des différentes propositions et au regard de la qualité des prestations réalisées jusqu'à présent, la commission propose de retenir l'entreprise Bionéo.

Matériel : présentation d'un devis relatif à l'acquisition d'une tondeuse thermique professionnelle destinée aux services techniques.

Voirie :

- Concernant la bande de terre située devant le n° 16 bis rue des Haies, une bâche sera installée sur le talus, la propriétaire s'engageant à l'entretenir et à le fleurir.
- Programme voirie 2026 : une réunion est programmée le 19 juin 2026 avec Infrastructures Concept. Les travaux de voirie 2026 sont plutôt destinés à des réparations de multiples routes qu'à des réfections complètes. L'estimation globale du marché de travaux de la tranche ferme est de 204 205 EUR HT. La réunion est destinée à préparer le lancement du marché. Ce dernier pourrait être lancé au cours de l'été pour un démarrage prévisionnel des travaux à l'automne.

STEP :

- Station d'épuration : devis Jousse pour la réparation ou le remplacement de la pompe défectueuse.
- Réunion le 12 juin avec Label environnement, pour préparer l'épandage des boues en août 2026.

Eau : la commune a reçu un courrier de l'Agence de l'eau signalant une incohérence dans les données de fonctionnement transmises pour l'année 2025, avec un écart constaté entre les débits mesurés en entrée et en sortie. Il est rappelé que le débitmètre a été remplacé en octobre 2025 et que certaines données n'ont pas été transmises par la SATESE ces derniers mois.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte rendu de la commission et/ou prend acte de ces informations.

⇒ **Urbanisme / Environnement – M. LEDUC**

- L'opération « Un arbre, une naissance » : à ce jour, seize naissances ont été recensées sur la commune. Il est proposé de reconduire l'opération.
- Chantier Concordia : travaux de prolongation du mur du cimetière. Le chantier débutera le 2 juillet 2026 pour une durée de trois semaines (jusqu'au 23 juillet 2026). Les jeunes participants seront encadrés par l'entreprise Royer. Un appel est lancé afin d'identifier d'éventuels jeunes majeurs de la commune ou des environs susceptibles de rejoindre le projet avec les internationaux, l'effectif recherché étant d'une douzaine de participants au total, déjà 8 internationaux sont inscrits.
- Restauration de certaines chapelles du cimetière : il est rappelé que la procédure relative à la reprise des concessions concernées a été engagée depuis plusieurs années et qu'aucun ayant droit ne s'est manifesté. Les concessions sont désormais considérées comme abandonnées, permettant à la commune d'envisager les travaux nécessaires.
- Fleurissement : poursuite des travaux de fleurissement sur la commune.
- Sentiers de randonnée : un partenariat avec la MFR de Verneil a permis de procéder à des travaux d'entretien et de nettoyage sur certains secteurs.
- Monsieur le maire fait un point sur un dossier foncier en cours concernant un chemin traversant anciennement l'entreprise Meral. Afin de régulariser la situation, le dossier va être repris avec notamment la cession du chemin concerné ainsi que l'acquisition d'une parcelle par la commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte rendu de la commission et/ou prend acte de ces informations.

⇒ CCAS / Cohésion Sociale - Mme DELAPORTE

- Service civique sénior : réunion de lancement le 15 juin 2026.
- Commission santé de la communauté de communes le lundi 8 juin 2026.
- Déjeuners intergénérationnels au restaurant scolaire (seniors/enfants) : à la suite de l'information diffusée lors du repas du 8 mai, plusieurs personnes se sont inscrites pour les sessions prévues les 19 et 26 juin 2026.
- Lions Club de la Vallée du Loir : finance des séjours de vacances pour des enfants issus de familles en difficulté. Le dispositif prend en charge l'ensemble des frais liés au séjour, à l'accompagnement et aux besoins des enfants. Plusieurs enfants ont été identifiés sur la commune et une réflexion est engagée sur les modalités d'accompagnement financier de la part de la commune pour éventuellement un enfant supplémentaire.
- Cérémonie du 8 mai : bilan très positif. La participation des élèves des écoles, qui ont procédé à la lecture des noms des soldats morts pour la France, a été particulièrement appréciée. À l'issue du repas organisé ce même jour, le club de billard a proposé aux participants une découverte de ses activités.
- Prochaine cérémonie : le 14 juillet 2026, avec la participation de la musique de Saint-Germain-d'Arcé et un vin d'honneur offert par l'ACAR.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte rendu de la commission et/ou prend acte de ces informations.

⇒ Travaux / Réserve Communale – M. PONTONNIER

- Salle de billard : un besoin d'amélioration de l'éclairage a été identifié afin de permettre au club, à la rentrée, de proposer des compétitions. Un premier devis a été présenté mais voir pour une autre solution afin de comparer avant toute décision (devis jugé trop élevé).
- Restaurant de la mairie : les travaux de rénovation se poursuivent. La pose du carrelage est terminée, le bar a été installé et les travaux de peinture se terminent bientôt.
- Bâtiment blanc : certains points liés à l'installation électrique restent à finaliser.
- Travaux d'enrobé réalisés rue du Docteur Renaud et rue de l'Être Pottier.
- Robots de tonte, destinés à l'entretien du terrain de foot et désormais de l'espace de loisirs Michel Royer. Quelques ajustements restent à effectuer concernant le fonctionnement du 3^{ème} robot dédié au parc. Une communication a été réalisée auprès de la population afin d'expliquer la mise en service et la présence d'un des trois robots en dehors du stade clos du foot.
- Syndicat d'eau : à l'occasion du renouvellement du bureau, de nouvelles désignations ont été effectuées. La commune est également représentée au sein du bureau du syndicat par Monsieur Durand. Messieurs Bruno Leduc et Pascal Pontonnier sont également conseillers syndicaux.
- Plan Communal de Sauvegarde : suite au renouvellement du conseil municipal, plusieurs fiches de missions doivent être actualisées afin de tenir compte des nouvelles responsabilités et compétences attribuées aux élus. Des propositions de remplacement ont été formulées et seront intégrées lors de la prochaine mise à jour du document.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte rendu de la commission et/ou prend acte de ces informations.

⇒ Vie scolaire – M. FORTUNY

- Réunion interne avec les agents le 16 juin 2026
- Commission « Enfance jeunesse » de la communauté de communes le 17 juin 2026
- Commission « Cantine » avec les représentants des parents d'élèves des deux écoles le 18 juin 2026
- Déjeuners intergénérationnels au restaurant scolaire les 19 et 26 juin 2026. Plusieurs seniors avec accompagnants y participeront. Il est proposé que cette participation soit prise en charge par la commune.
- Goûter des C'Racan le 18 juin 2026 à 15h30 au restaurant scolaire pour les futurs élèves en maternelle.
- Amélioration des bâtiments : pose de films de protection solaire à la MAM, sur les vitres du couloir de l'école maternelle et dans 2 autres salles de classe.
- Jardin partagé de la MAM : est opérationnel, l'association MAM'Explorateurs va pouvoir aménager.
- Fortes chaleurs dans les locaux scolaires : les enseignants ont signalé des températures élevées dans certaines classes. Plusieurs pistes d'amélioration sont évoquées, et des brumisateurs peuvent être mis en place si l'école en a besoin.
- Crèche associative parentale « Les C'Racan d'Aubigné » : le bilan de l'année 2025 est globalement positif, avec une diminution des impayés. Il est toutefois constaté une augmentation du nombre de familles aux revenus très modestes (40% au lieu de 10% en 2024) bénéficiant d'une tarification adaptée. Afin d'accompagner le fonctionnement de la structure (gérée par l'association ACHIL), dont l'équilibre financier est toujours fragile et légèrement déficitaire, et de préserver l'offre d'accueil sur la commune, monsieur le maire proposera au prochain conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 5 000 EUR.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte rendu de la commission et/ou prend acte de ces informations.

⇒ Animation du territoire et Associations – M. RAMAUGÉ

- Festival « Rock & Grill » le 16 mai 2026 : bilan positif, entre 500 et 600 personnes, près de 300 repas servis. Les expositions de véhicules anciens et de motos, les activités et les animations ont été appréciées par le public et les groupes participants. Quelques points d'amélioration ont été identifiés concernant l'organisation de la restauration et de la buvette. Afin de clarifier les rôles et les modalités de fonctionnement lors des manifestations, il est envisagé de créer une charte des associations.
- Fête de la musique le 21 juin 2026 : l'animation débutera à l'issue du spectacle des enfants (fête de l'école publique). La buvette sera assurée par l'APE.
- Réunion des associations le 29 juin 2026 afin de collecter les dates d'Assemblées Générales et de réserver les salles pour 2026/2027 selon les besoins des associations.
- Fête nationale du 13 juillet 2026 : feu d'artifice, retraite aux flambeaux selon un parcours identique aux années précédentes. Un appel aux bénévoles est lancé pour participer à la préparation des flambeaux.
- Séance de cinéma en plein air le 17 juillet 2026 avec la projection du film « Tous en scène 2 ». Un vin d'honneur offert par la commune sera proposé avant la projection.
- Forum des associations le 30 août 2026 : sera aussi l'inauguration des ADD (« Ateliers de demain »). Des trophées seront remis afin de valoriser l'investissement des bénévoles dans le cadre associatif.
- Chantier Concordia : présentation officielle des jeunes internationaux sur le marché le 4 juillet 2026 à 10h00.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte rendu de la commission et/ou prend acte de ces informations.

➡ Citoyenneté, laboratoire d'initiatives locales, ADD - Mme RICHARD

- Réunion de la commission CLIL le 26 mai 2026 : concernant le catalogue des produits et services aux administrés, voir les cinq priorités identifiées dans le « Point n° 7 - DCM 2026-047 – Projet bâtiment blanc ». Madame Richard ajoute que d'autres services pourront être mis en place ensuite comme des annuaires, des outils de mise en relation en lien avec les compétences des habitants, et en partenariat, un soutien aux diagnostics thermiques, de sécurité.
- Toutes les activités de l'ADSL se déroulent désormais aux Ateliers de Demain (ADD). Une journée est programmée le 27 juin 2026 aux ADD afin de poursuivre l'aménagement des locaux avec les bénévoles. Une assemblée générale extraordinaire de l'ADSL est prévue début juillet. La préparation de la fête d'inauguration des ADD et du forum des associations qui y auront lieu du 30 août 2026 se poursuit.
- Monsieur le maire fait un point sur l'exposition Marcel Derulle. Plusieurs tableaux ont été installés chez les commerçants de la commune, reste à installer ceux dans les écoles. Une exposition permanente est également mise en place à la bibliothèque.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte rendu de la commission et/ou prend acte de ces informations.

➡ Point éco / santé - M. MOURIER

- La réunion de l'ACAR s'est tenue le 2 juin 2026.
- Rénovation du restaurant de la mairie : nous avons confirmation que le projet bénéficie d'un soutien financier du Conseil départemental de la Sarthe à hauteur de 35 000 EUR.
- Les étudiants en MASTER M2 Urbanistic ont travaillé sur des scénarios d'aménagement d'Aubigné-Racan. Les posters issus de cette étude sont exposés aux ADD.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte rendu de la commission et/ou prend acte de ces informations.

➡ INFORMATIONS ET COURRIERS – M. MOURIER

Le maire donne lecture d'un courrier relatif à la revalorisation des tarifs du service Abord'âge. Il est rappelé que ce service fonctionne depuis huit ans sans qu'aucune augmentation tarifaire n'ait été appliquée durant cette période.

La commune prend en charge 50 % du coût du service pour les personnes accueillies domiciliées à Aubigné-Racan.

POINT N°9 – QUESTIONS diverses

- Il est fait mention que les cars ALEOP ne respecteraient pas les arrêts récemment créés pour sécuriser la descente de car des enfants. Le conseil demande au maire de faire le nécessaire auprès d'ALEOP afin que cela ne se reproduise pas.
- En tant que correspondant défense, Monsieur Blanchard présente le dispositif du Service national destiné aux jeunes de 18 à 25 ans entrant en application en 2026. Il explique que ce programme, d'une durée de dix mois, comprend une

période de formation suivie d'une période d'engagement au service de missions d'intérêt national (concernent notamment les domaines de la défense, du soutien aux forces armées et de la découverte de différents métiers). Les participants perçoivent une indemnisation mensuelle et cette expérience peut être valorisée dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle.

- Monsieur Blanchard évoque également plusieurs éléments relatifs à l'évolution du contexte européen en matière de défense et de coopération entre États membres.

Fin de séance : 21h21

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21. La prochaine séance se tiendra le 30 juin 2026.

Le maire,

Monsieur Nicolas MOURIER



La secrétaire de séance,

Madame Monique DELAPORTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Delaporte', written over a horizontal line.